

ne doit pas mériter d'autre foi, que celle qu'on ajoute à ceux qui parlent en leur faveur.

On accuse aussi Guichenon d'avoir écrit avec une partialité tellement guidée par l'intérêt, que sa plume était dirigée contre ceux qui ne le payaient pas, tandis qu'elle était toujours prête à favoriser ceux dont il recevait des gratifications.

J'ignore quel fondement peut avoir ce reproche contre cet historien. Il a effectivement omis dans ses généalogies un grand nombre de familles illustres de la Bresse et du Bugey, dont il fait l'énumération dans la préface de la troisième partie. Mais il dit aussi que le motif de cette omission est que ces familles ne lui avaient point donné leurs armoiries, ni fourni les documents nécessaires. Il promet même de réparer cet oubli dans une seconde édition, et de corriger les fautes qu'il aurait faites, *pourvu*, ajoute-t-il à la vérité, *que les intéressés témoignent plus de générosité pour favoriser un second effort, qu'ils n'en ont fait pour le premier.*

Cette phrase aura pu faire croire que Guichenon, en écrivant son histoire, avait été dirigé par l'intérêt. Mais ce serait juger sur un motif bien léger cet homme justement célèbre, surtout dans notre département. L'on sait assez que Guichenon ne parvint à rassembler les matériaux qui ont servi d'éléments à son histoire, qu'avec des peines, des travaux et de longues fatigues. Qu'il dut nécessairement faire des sacrifices, et que s'il a demandé et obtenu des gratifications de ceux dont les généalogies figurent dans son ouvrage, ceci ne doit être regardé que comme une pure indemnité, et si on l'entendait dans un autre sens, il faudrait aussi taxer d'auteurs intéressés des écrivains estimables qui n'ont donné des ouvrages au public, qu'après des souscriptions proposées et remplies. Il faudrait taxer de même M. Perret, auteur d'un ouvrage sur les usages de Bresse, à qui la mort n'a permis de publier que les deux premiers volumes.